

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le vendredi 10 juillet, à 19h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le samedi 4 juillet 2020, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 24

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI,
Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre
LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent
TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandrine VILLEMIN, Madame
Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa
SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur
Serge GODARD, Madame Isabelle DUJARDIN, Madame Laure
MARCOCCIA-WARIN, Madame Sandrine LALANNE, Madame Karine
BASTIEN-COTARD, Monsieur Robin ONGHENA, Conseillers municipaux.

Ont donnée pouvoir :

M. Bruno POIGNANT à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
Mme Sylvie ROBY à M. Christophe ARZANO.
M. Etienne RENAULT à M. Olivier ZANINETTI.
M. Jean-Antoine GALLEGRO à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Nicole BROCARD à M. Pierre LECLERC.
Mme Armelle CASSE à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Didier KHOURY à Mme Sandrine VILLEMIN.
M. Thierry BRAYARD à Mme Laure MARCOCCIA-WARIN.
M. Vincent PINEL à Mme Karine BASTIEN-COTARD.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Stefano TEILLET

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5721-2 du Code Général Des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite loi « Grenelle » portant engagement national pour l'environnement,

Vu La délibération 2019/D38 du conseil municipal du 8 avril 2019 portant sur l'adhésion de la ville de Bry-sur-Marne à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) MVE (Maîtrisez Votre Énergie),

Vu la délibération du conseil territorial du 18 février 2019 portant sur l'adhésion à l'ALEC-MVE (Maîtrisez Votre Énergie) de l'établissement public territorial Paris-Est-Marne & Bois,

Vu les statuts de l'association,

Vu la convention signée,

Considérant que cette action s'intègre bien dans la démarche de développement durable et la stratégie de maîtrise de l'énergie de la ville de Bry-sur-Marne.

Considérant que la Ville a adhéré en 2019 à l'ALEC-MVE (Maîtrisez Votre Énergie) pour la tenue de mission de conseil de proximité s'inscrivant dans le programme d'actions général de l'ALEC-MVE (Maîtrisez Votre Énergie) :

- conseiller, informer et sensibiliser les Bryards sur la maîtrise de l'énergie et sur des projets de réhabilitation ou de construction neuve,
- sensibiliser, conseiller et accompagner les habitants dans leur démarche de rénovation énergétique,
- valoriser les actions de la Ville, participer aux manifestations locales,
- lancer la sensibilisation, la formation et l'animation sur la question énergétique,
- mettre en place un accompagnement des ménages en difficulté (état des lieux initial de la précarité énergétique du territoire, journée de formation des agents de la ville, ateliers collectifs en structure sociale, accompagnement personnalisé de foyers ciblés, etc.),
- mettre en place des dispositifs de sensibilisation et de formation à destination des personnels des collectivités,
- participer à des évènements locaux,
- engager des dispositifs de sensibilisation – formation à destination des animateurs pour des actions en faveur de l'éducation à la transition écologique.

Après en avoir délibéré, et par 25 voix pour et 8 voix contre (Serge GODARD, Isabelle DUJARDIN, Thierry BRAYARD, Laure MARCOCCIA-WARIN, Sandrine LALANNE, Karine BASTIEN-COTARD, Robin ONGHENA, Vincent PINEL).

ARTICLE UNIQUE : DESIGNÉ pour représenter la commune de Bry-sur-Marne au conseil d'administration de l'association MVE (Maîtrisez Votre Énergie):

- Monsieur Pierre LECLERC, représentant titulaire,
- Madame Nicole BROCARD, représentante suppléante,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 13 juillet 2020

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Le Maire,

Charles ASLANGUL

